



Centre Pierre-Harvey



Centre national d'entraînement Pierre-Harvey

Horaire de l'assemblée générale annuelle 2020 du CNEPH

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Élection d'un.e président.e d'assemblée
5. Élection d'un.e secrétaire d'assemblée
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2019 du CNEPH
8. Présentation des états financiers au 30 avril 2020
9. Détermination du vérificateur pour 2020-21
10. Élection des membres au conseil d'administration du CNEPH
11. Levée de l'assemblée

Précisions

Élections au conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CNEPH est composé d'un maximum de 11 membres. Le mandat des administrateurs est de deux (2) ans.

Si vous souhaitez soumettre votre candidature pour un poste au conseil d'administration, faites parvenir un bref résumé de votre expérience pertinente et de vos intérêts au plus tard le 5 septembre prochain à l'attention de François Berthiaume au berthiaumefrancois@videotron.ca

**** Membres du CNEPH – Extrait des règlements du CNEPH**

Les membres actifs du Centre sont toute personne physique intéressée aux buts et aux activités du Centre et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, auxquels le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre actif.